

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

1^{ère} REUNION DE 2009

Séance du 3 mars 2009

CG 09/1^{ère}/VII-04

**SCHEMA DE DEVELOPPEMENT TOURISTIQUE
EN TARN-ET-GARONNE**

La loi Baylet-Moulis du 23 décembre 1992 portant sur la répartition des compétences en matière de tourisme fixe une obligation réglementaire aux Conseils Généraux d'établir en tant que de besoin, un Schéma de Développement Touristique, afin de coordonner l'ensemble des activités au niveau des acteurs de la filière.

En Tarn et Garonne, le 3ème Schéma de Développement Touristique 2002-2006 est clos.

Les axes prioritaires de la politique touristique définie pour la période antérieure étaient pour rappel :

- assurer la **cohérence** entre les territoires,
- enrichir et **diversifier la gamme des lignes de produits touristiques** par la mise en place d'équipements structurants,
- **qualifier** et **valoriser** les hébergements,
- **valoriser la gastronomie** en soutenant la restauration traditionnelle de qualité et la promotion des produits du terroir,
- **promouvoir** l'image et commercialiser les produits du Tarn et Garonne,
- **professionnaliser** le secteur de l'économie touristique.

Aujourd'hui, il est nécessaire de réaliser un nouveau schéma 2009-2013 qui aura pour objet d'établir le bilan du précédent et de proposer de nouveaux axes, en cohérence avec le Schéma Régional de Développement Touristique, afin de donner à la filière toute sa dimension économique.

I - LE PROJET DE DEVELOPPEMENT DU TARN-ET-GARONNE

La création de l'Agence de Développement Touristique doit nous permettre de fixer le cadre d'orientation du développement de la filière tourisme en Tarn-et-Garonne, afin que l'outil se définisse par rapport à une stratégie.

L'Agence de Développement Touristique aura pour première mission l'élaboration de ce nouveau Schéma de Développement Touristique, avec l'ensemble des partenaires associés à ce projet.

II - LES OBJECTIFS

Ce schéma présentera la vision de développement touristique que se donnent les territoires, à travers des axes prioritaires pour le département, des outils de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation qui permettront une valeur ajoutée économique, afin que l'Agence de Développement Touristique porte ce nouveau projet.

Le Schéma de Développement Touristique devra répondre aux priorités suivantes :

- présenter des objectifs à atteindre en terme de tourisme en assurant leur synergie avec les objectifs définis par le Conseil Général ;
- décliner de grandes orientations permettant de mettre en place les plans d'actions à construire avec les divers partenaires, en lien avec les territoires ;
- servir de base pour la rédaction du futur plan marketing de l'Agence de Développement Touristique.

Les partenaires consultés seront les membres des futurs collèges professionnels et institutionnels composant l'Agence de Développement Touristique.

III - LA DEMARCHE PROPOSEE

Elle sera constituée de trois phases, après constitution d'un **comité de pilotage**, composé des principaux décideurs ;

- **phase de définition** de la mission en présence des décideurs ;
- **phase de consultation** : à travers l'animation d'ateliers thématiques des 30 à 40 acteurs du département sur les enjeux du nouveau marketing touristique, les actions en faveur du développement du tourisme en Tarn-et-Garonne, pour partager la synthèse du diagnostic et construire les orientations stratégiques ;
- **phase de rédaction** d'un cadre d'orientation stratégique et de développement à présenter à l'Assemblée départementale.

IV - LES MOYENS

Pour cela, une assistance à l'élaboration du Schéma Départemental de Développement Touristique est sollicitée, comprenant :

- la présentation des diagnostics (points forts/points faibles) par thème présenté (hébergements, lignes de produits, signalisation...)
- la préparation et l'animation d'une dizaine de séances de travail dans le cadre des ateliers thématiques entre mars et avril 2009 ;
- la rédaction des compte rendus de ces ateliers comportant une note de synthèse des faits marquants ;
- une séance de travail avec le groupe de pilotage afin de restituer l'ensemble des travaux des ateliers et dont la synthèse comportera des fiches de proposition d'orientations stratégiques à présenter à l'Assemblée lors d'une Décision Modificative ;
- deux journées de travail en interne à l'Agence de Développement Touristique, afin d'élaborer la trame du document de synthèse « Schéma de Développement Touristique ».

Parallèlement, et afin d'étayer le diagnostic, l'Agence de Développement Touristique réalisera une enquête de clientèle pendant la saison 2009.

V - CALENDRIER OPERATIONNEL

L'objectif est de proposer à l'Assemblée, au dernier trimestre 2009, les grandes orientations stratégiques en terme de développement permettant, pour l'année 2010, la rédaction des modalités du Fonds d'Intervention et d'Investissement Touristique.

Les actions s'échelonneront sur l'année 2009 :

1^{er} trimestre :

- définition du groupe de pilotage et recrutement d'un cabinet chargé de la mission d'assistance
- présentation au Conseil Général (commission tourisme) de la méthode et du calendrier
- Mars : début des ateliers thématiques

2^{ème} trimestre :

- Avril : animation des ateliers
- Mai : rédaction des orientations stratégiques
- Juin : présentation des axes principaux lors de la Décision Modificative (DM1)

4ème trimestre :

- élaboration du document après analyse des chiffres de l'enquête de clientèles et rédaction du document

Je vous demanderais de prendre acte de cette communication afin que l'Agence de Développement Touristique puisse mener à bien ces travaux en vue de présenter à notre l'Assemblée Départementale, lors du Budget Primitif 2010, les nouvelles orientations en matière de Politique Départementale Touristique.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire et tourisme,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL GENERAL

- Prend acte de l'élaboration prochaine, par l'Agence de développement touristique, d'un nouveau schéma 2009-2013 (bilan du 3ème schéma et nouveaux axes), en cohérence avec le schéma régional de développement touristique, afin de donner à la filière toute sa dimension économique. Les nouvelles orientations en matière de politique départementale touristique seront présentées à l'Assemblée départementale, lors du budget primitif 2010, ;
- Précise que ce nouveau schéma devra répondre aux priorités suivantes :
 - présenter des objectifs à atteindre en terme de tourisme en assurant leur synergie avec les objectifs définis par le Conseil Général ;
 - décliner de grandes orientations permettant la mise en place des plans d'actions à construire avec les divers partenaires, en lien avec les territoires ;
 - servir de base à la rédaction du futur plan marketing de l'Agence de développement touristique ;

- Approuve le calendrier opérationnel suivant :

1^{er} trimestre :

- définition du groupe de pilotage et recrutement d'un cabinet chargé de la mission d'assistance
- présentation au Conseil Général (commission tourisme) de la méthode et du calendrier
- Mars : début des ateliers thématiques

2^{ème} trimestre :

- Avril : animation des ateliers
- Mai : rédaction des orientations stratégiques
- Juin : présentation des axes principaux lors de la Décision Modificative (DM1)

4^{ème} trimestre :

- élaboration du document après analyse des chiffres de l'enquête de clientèles et rédaction du document.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,